



Syndicat national de  
l'environnement



Agence de  
l'eau RMC

# Flash infos

*Informations aux agents des Agences de l'Eau*

---

15 février 2019

## Comité Technique du 15 février 2019

Deux sujets étaient à l'ordre du jour de ce CT :

- la Prime de Performance Collective 2019 au titre de l'activité 2018
- les notes de gestion du régime indemnitaire des fonctionnaires affectés à l'agence.

### La Prime de Performance Collective (PPC)

Une proposition unique des 6 directeurs d'agences de fixer le taux au maximum possible, soit 150 %, compte-tenu de l'année d'activités exceptionnelle des personnels des agences en 2018, à savoir : les assises de l'eau, le plan de mutualisations, l'achèvement des 10<sup>èmes</sup> programmes, l'élaboration des 11<sup>èmes</sup> programmes, sortie liste dérogatoire, réduction d'effectifs, etc.

*Le SNE a remercié la direction* de cette proposition au taux maximum qui reconnaît l'investissement du personnel dans des conditions difficiles de travail (contraintes budgétaires, réduction des effectifs, sortie liste dérogatoire,...).

*Toutefois, nous avons exprimé un bémol* concernant la rédaction du paragraphe qui traite du plan de mutualisations. Le cadre des mutualisations en cours ou à venir n'est pas aussi favorable que la présentation faite dans la note, notamment sur le plan du dialogue social et du côté anxiogène des évolutions programmées.

Lors de ce CT, il a été également soulevé le risque de disparition de la PPC avec la raréfaction du personnel sous quasi-statut. Le Directeur confirme ce risque sur une échéance à long terme.

**Vote du CT : favorable à l'unanimité.**

### Les notes de gestion des régimes indemnitaires des fonctionnaires

Deux notes ont été présentées lors de ce CT :

- celle concernant le RIFSEEP (corps administratifs en position normale d'activité ou détachés sur corps),
- celle concernant les corps techniques (ITPE, TSDD).

Pour rappel, ces notes ont pour objectif de garantir aux agents contractuels qui accepteraient le bénéfice d'un concours et aux fonctionnaires passant en PNA ou détachés sur corps le maintien au maximum de leur revenu.

En introduction, le Directeur nous informe que ces notes ont fait l'objet d'échanges avec la RH du ministère, avec les organisations syndicales représentatives et avec le contrôleur budgétaire.

A propos de ces notes, le SNE a soulevé un certains nombres de points et questions sur :

1. **La date d'entrée en vigueur** des notes :

Elle est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2018 (date de sortie de la liste dérogatoire) pour la majorité des agents. Pour les éventuels régimes actuels plus favorables (agents fonctionnaires), les notes s'appliqueront à partir de leur date de signature.

2. **Les impacts possibles sur la rémunération des fonctionnaires en PNA lors de la mise en œuvre des notes :**

Le Directeur rappelle que ces notes s'efforcent de garantir le maintien de salaire au plus grand nombre. Pour le Directeur, après analyse par la DRH, **il n'y a aucune situation qui poserait problème à RMC.**

3. **Les agents lauréats du concours 2018 de la filière technique qui devront, s'ils acceptent la titularisation, rembourser un trop-perçu puisque pendant leur année de stage les primes du régime indemnitaire ne sont pas versées :**

Réponses du Directeur : il y aura bien une demande de remboursement du trop-perçu. Pour le Directeur, la remise gracieuse demandée par le SNE ne serait pas possible du fait de l'absence de base légale qui permettrait aux agents comptables de ne pas recouvrer la créance. Il pourrait être envisagé d'échelonner le remboursement, et notamment au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP, dans la mesure où les agents percevront la même année la prime de l'année N et la prime de l'année N-1. Cependant, la date de mise en œuvre du RIFSEEP n'est toujours pas connue.

**Vote favorable à l'unanimité sur les deux notes.**

Par ailleurs, le SNE a demandé qu'**un retour d'expérience qualitatif** sur la préparation du concours 2018 par les agents soit réalisé afin que cela bénéficie aux agents passant les concours en 2019 et 2020.

**Vos représentants**

**Sne - FSU au CT :**

Vivien ROSSI  
[vivien.rossi@eurmc.fr](mailto:vivien.rossi@eurmc.fr)

Fabrice CATHELIN  
[fabrice.cathelin@eurmc.fr](mailto:fabrice.cathelin@eurmc.fr)

Barbara MARTIN  
[barbara.martin@eurmc.fr](mailto:barbara.martin@eurmc.fr)

Caroline SCHLOSSER  
[caroline.schlosser@eurmc.fr](mailto:caroline.schlosser@eurmc.fr)

Fatiha EL MESAUDI  
[fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr](mailto:fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr)

Anahi BARRERA  
[anahi.barrera@eurmc.fr](mailto:anahi.barrera@eurmc.fr)

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

